



Autorisation de travaux dans une petite copropriété

Par **aigle02**, le **08/04/2013** à **10:33**

Bonjour,j'ai,au décès de mon frère
,hérité d'un local dans un petit immeuble qu'il avait acheté en grenier aménageable.Faut-il
que je demande l'autorisation des propriétaires pour effectuer des travaux ou tout simplement
les avertir par politesse que je vais leur occasionner quelques gênes pendant la durée des
travaux Merci

Par **wolfram**, le **13/04/2013** à **17:07**

[fluo]ATTENTION ATTENTION[/fluo]

Il faut impérativement consulter dans le Règlement de copropriété la définition de ce local.

Est-il partie privative ou partie commune,
est-il prévu à usage d'habitation,
est-il annexe à un lot de copropriété à usage de logement ?

Si vous n'êtes pas déjà en copropriété par ailleurs, je ne saurais trop vous conseiller de réunir
le maximum de renseignements et d'aller consulter l'association départementale d'information
sur le logement.

Par exemple, il vous faudra l'autorisation de l'Assemblée générale des copropriétaires pour
tous vos besoins de branchement ou d'évacuations, de modification de l'aspect extérieur de

l'immeuble.

Renseignez vous auprès du Président du Conseil syndical, puis du syndic de l'immeuble.

Pour obtenir vos autorisations pour ce qui touche aux parties communes de l'immeuble, pour faire inscrire la question à l'ordre du jour de l'AG il faudra sans doute fournir un descriptif détaillé des travaux envisagés.

Bon courage, et Bienvenue parmi les damnés de la copropriété.

Ne manquez pas de consulter mon sujet "Informations sur la Copropriété pour avoir plein de sources d'information.

Michel.

Par **aigle02**, le **16/04/2013** à **17:05**

merci pour ces renseignements mais ce n'est pas tout à fait l'objet de ma question puisque je voulais savoir si j'avais besoin de l'accord des copropriétaires pour effectuer des travaux de réhabilitation attendu que le local a été acheté par mon frère comme grenier aménageable